

Indemnité interruption de carrière

1. Crédit-temps et réduction de carrière (montants bruts)

1. Allocation

Crédit-temps complet

	Moins de 2 ans d'ancienneté	De 2 à moins de 5 ans d'ancienneté	A partir de 5 ans d'ancienneté
Brut	Pas d'allocation sauf si la demande suit immédiatement l'épuisement de tous les droits en matière de congé parental	€ 490,65	€ 654,20

Réduction de 1/2

	Moins de 2 ans d'ancienneté	De 2 à moins de 5 ans d'ancienneté	A partir de 5 ans d'ancienneté
Brut	Pas d'allocation sauf si la demande suit immédiatement l'épuisement de tous les droits en matière de congé parental	€ 245,32	€ 327,09

Réduction de 1/2 - système 50+

	Travailleur de 50 ans et plus		Régime fin de carrière
Brut	Moins de 5 ans d'ancienneté	A partir de 5 ans d'ancienneté	
	€ 245,32	€ 327,09	€ 488,64

Réduction de 1/5 (moyennant une ancienneté de 5 ans dans l'entreprise)

	Cohabitant (1)	Isolé (2)
Brut	€ 161,55	€ 208,48

Réduction de 1/5 en régime fin de carrière

	Cohabitant (1)	Isolé (2)
Brut	€ 226,97	€ 273,90

(1) Cohabitant = un travailleur qui cohabite avec d'autres personnes adultes (membres de la famille ou non) et éventuellement un ou plusieurs enfants

(2) Isolé = un travailleur vivant seul ou qui cohabite avec un ou plusieurs enfants à charge

Attention: dans certains cas, ces allocations peuvent être majorées de la prime d'encouragement flamande.

2. Précompte

Allocation	Cohabitant	Isolé	Isolé ayant charge de famille
Crédit-temps complet	10,13 %	10,13 %	10,13 %
Crédit-temps à ½ temps	30,00 %	17,15 %	17,15 %
Crédit-temps à ½ temps ≥ 50 ans	35,00 %	17,15 %	17,15 %
Réduction de 1/5	35,00 %	35,00 %	17,15 %

2. Interruptions spécifiques (congé parental, congé pour soins palliatif et congé pour assistance médicale)

Indemnité: (les mêmes pour les trois systèmes) (Montants bruts)

Interruption temps plein	€ 802,52
Réduction de ½ < 50 ans	€ 401,25
Réduction de ½, à partir de 50 ans	€ 680,62
Réduction de 1/5 < 50 ans	€ 136,12
Réduction de 1/5, à partir de 50 ans	€ 272,25
Réduction de 1/5 - travailleur isolé sans enfant(s) à charge, < 50 ans	€ 136,16
Réduction de 1/5 - travailleur isolé avec un ou plusieurs enfants à charge, < 50 ans	€ 183,06
Réduction de 1/5 - isolé, 50 ans et plus	€ 272,25